



## 1- HONORAIRE DE TRANSACTION

### HABITATION

- Jusqu'à 120 000 €  
Les honoraires sont fixés à ..... 9% TTC
- De 121 000 à 150 000 €  
Les honoraires sont fixés à .....8% TTC
- De 151 000 à 200. 000 €  
Les honoraires sont fixés à .....7% TTC

Au-delà de 201. 000€, les honoraires sont fixés à 6% TTC. du prix de vente

### CAVE, PARKING, GARAGE

Les honoraires sont fixés à 10% T.T.C. du prix de vente avec un minimum de 2.000 €

## 2- HONORAIRES DE LOCATION VIDE ET MEUBLE (hors location saisonnière)

### Honoraires à la charge de du locataire :

Honoraires de visite de constitution du dossier du locataire et rédaction du bail : 10 €/m<sup>2</sup>

Honoraires d'état des lieux : 3 € / m<sup>2</sup>

### Honoraires à la charge du bailleur :

1 mois de loyer nu ventilés entre :

Les honoraires d'entremise et de négociation, les honoraires de visite de constitution du dossier du locataire et rédaction du bail et les honoraires d'état des lieux

## 3- HONORAIRES DE GESTION

Honoraire de gestion .....7 % TTC

Assurance de garantie de loyers impayés .....nous consulter

### **Achat - Vente - Location**

SARL au capital de 7.500 € - 531 715 472 R.C.S. Cannes - Carte Professionnelle : Transaction et Gestion n°CPI 0605 2018 000 027  
870 délivrée par la CCI de Nice Cote d'Azur - Garantie : GALIAN, 89, rue de la Boétie 75008 PARIS - Transactions avec réception de fonds - Banque : Monte Paschi - Chaque Agence est Juridiquement et Financièrement Indépendante